

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-SEPT, le six mars, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du premier mars 2017, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusée : Madame Nathalie BARDAUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2017
- Vote du compte de gestion 2016 pour budgets annexes : assainissement & forêt
- Vote du compte administratif 2016 pour budgets annexes : assainissement & forêt
- Affectation du résultat 2016 pour budgets annexes : assainissement & forêt
- Décision concernant les subventions attribuées en 2017
- Energies du Rechet : fonds de concours
- Cartes avantages jeunes
- Questions diverses
 - ◆ Audits énergétiques bâtiments
 - ◆ Diagnostic éclairage public
 - ◆ Vide grenier
 - ◆ Date des prochaines réunions (calendrier budget)

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2017 avec :

14 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

2017-11 : Vote du compte de gestion 2016 pour les budgets annexes : Assainissement & Forêt

Monsieur le Maire rappelle aux Elus le contexte des comptes de gestion et administratif dans l'année budgétaire.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2016 avec les comptes de gestion 2016 du Trésorier pour les **budgets annexes Assainissement et Forêt**.

Les comptes de gestion de l'année 2016 (Assainissement & Forêt) sont approuvés 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

2017-12 : Vote du compte administratif 2016 – Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service ASSAINISSEMENT 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	22 410.03 €
Recettes	84 518.62 €
Excédent de Fonctionnement	+ 62 108.59 €

Investissement

Dépenses	212 560.91 €
Recettes	189 994.12 €
Déficit d'investissement	- 22 566.79 €
Restes à réaliser	+ 127 012.00 €
Résultat global	<u>+ 166 553.80 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service assainissement 2016.

2017-13 : Vote du compte administratif 2016 – Budget Forêt

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service FORET 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	146 645.62 €
Recettes	203 721.31 €
Excédent de Fonctionnement	+ 57 075.69 €

Investissement

Dépenses	22 504.75 €
Recettes	12 270.05 €
Déficit d'investissement	- 10 234.70 €
Restes à réaliser	- 2 616.00 €
Besoin de financement	12 850.70 €
Résultat global	<u>+ 44 224.99 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service FORET 2016.

2017-14 : Affectation du résultat 2016 - Budget Assainissement

Après le vote du compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le conseil municipal délibère et décide, 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats du compte administratif 2016 de la manière suivante : l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 62 108.59 €**, le déficit d'investissement de **22 566.79 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte **001**.

2017-15 : Affectation du résultat 2016 - Budget Forêt

Après le vote du compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget forêt.

Le conseil municipal délibère et décide, 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats du compte administratif 2016 de la manière suivante :

Afin de couvrir le besoin de financement l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte **1068 pour 12 850.70 €**. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 44 224.99 €**, le déficit d'investissement de **10 234.70 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte **001**.

2017-16 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions attribuées en 2016 et propose au conseil municipal de fixer les montants des subventions pour l'année 2017.

Les membres présents du conseil municipal décident à
14 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- ✓ d'attribuer les subventions en 2017, telles que fixées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 3895 **euros** qui sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2017.

La subvention attribuée à la coopérative de l'école tient compte comme chaque année de la participation aux activités USEP et aussi à des demandes de participation aux diverses sorties organisées dans l'année.

Les subventions aux associations seront versées sous réserve d'avoir reçu, de la part des associations, une demande écrite accompagnée des projets 2017 et du budget 2016.

<i>Subventions</i>	<i>2016</i>	<i>voté pour 2017</i>
Les Gars d'Aigremont	25,00	0,00
Ass. FC Anciens combattants	40,00	40,00
Souvenir Français	0	40,00
Ass. Parents d'élèves	200,00	200,00
Ass. St Étienne	200,00	200,00
Club 3ème âge	200,00	200,00

USEP / sorties	877,00	850,00
Coop scolaire / subvention fonctionnement	900,00	900,00
Ass ELAN	200,00	200,00
Football Club Aigremont-Montoille	200,00	200,00
La prévention routière	70,00	70,00
Pupilles de l'Enseignement public	70,00	70,00
Ass US Section Tennis	200,00	200,00
Ass USP/ Section gymnastique	200,00	200,00
AICA Pouligney-Lusans/Chatillon-Guyotte	200,00	200,00
DDEN	75,00	75,00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200,00	200,00
L'amicale des donneurs de sang de Roulans	50,00	50,00
TOTAL	3 907,00	3 895,00

2017-17 : Energies du Rechet : fonds de concours parc éolien

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a reçu un projet d'offre de concours de la société ENERGIES DU RECHET en date du 21 février 2017, en vue de réaliser des travaux d'installation de 2 tables de pique-nique à l'entrée du parc éolien sur le territoire de la commune à hauteur de TROIS MILLE euros.

Il est rappelé que la société ENERGIES DU RECHET est titulaire d'un arrêté préfectoral d'autorisation pour l'exploitation d'un parc de 14 installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et de 4 structures de livraison, sur le territoire des communes de La-Tour-De-Scay, Villers-Grelot, Cendrey et Rougemontot en date du 26 mars 2015 (arrêté 2015-085-0013).

Il est précisé que l'offre de participation de la société ENERGIES DU RECHET est faite en complément de l'exécution des mesures figurant à l'article 8.2 dudit arrêté auxquelles la société ENERGIES DU RECHET doit participer et qui concourent à la protection des paysages.

En complément de la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté précité, la société ENERGIES DU RECHET s'est engagée à participer à l'installation de 2 tables de pique-nique à l'entrée du parc éolien sur la commune de POULIGNEY-LUSANS.

La proposition de la société ENERGIES DU RECHET, pour un montant de TROIS MILLE EUROS, répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de concours de la société ENERGIES DU RECHET.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

14 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

✓ Acceptent l'offre de concours de la société ENERGIES DU RECHET d'un montant de trois mille euros.

- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à poursuivre les démarches et à signer tous les documents en vue du recouvrement des sommes.

Il est à noter que les travaux devront être réalisés dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'offre.

2017-18 : Cartes avantages jeunes

Contexte :

La Centre Régional d'Informations Jeunesse (Crij) propose de mettre à disposition des communes le dispositif «carte avantages jeunes ».

La carte avantages jeunes, proposée aux moins de 30 ans, regroupe des centaines de réduction permanentes et d'avantages exclusifs, valables dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services ou de la vie quotidienne.

Trois possibilités sont offertes aux communes qui souhaitent favoriser l'accès des jeunes à la carte Avantages Jeunes 2017/2018 :

- *Devenir point de vente classique* : les cartes sont facturées 8€ l'unité et la commune les facture 8€ l'unité aux jeunes dans le respect des critères établis par le Crij
- *Offrir la carte Avantages Jeunes* : les cartes sont facturées 7€ l'unité et la commune les offre aux jeunes de moins de 30 ans de la commune.
- *Prendre en charge une partie du prix de vente de la carte* : les cartes sont facturées 7€ l'unité et la commune les revend 6€ maximum aux jeunes de moins de 30 ans de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

14 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ De prendre en charge 2 euros sur le prix de vente de chaque carte jeunes et donc les facturer 5 euros l'unité.

Les cartes Avantages Jeunes seront livrées entre le 22 août et le 15 septembre.

Questions diverses

Audit énergétique bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des résultats de l'audit énergétique effectué sur les bâtiments de la commune.

Suite à l'analyse des résultats de cet audit, des travaux pourront être proposés.

Les études sont subventionnées à 70% dans le cadre du projet TEPOS (territoire à énergie positive) déposé par la CCVA en 2015.

Une visite de bureaux d'études sur site est programmée fin mars.

Diagnostic éclairage public

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du compte-rendu du diagnostic de l'éclairage public effectué dans la commune.

Plusieurs priorités ont été définies afin de réaliser des économies d'énergie.

L'étude est subventionnée à 70%.

Les travaux que la commune décidera d'entreprendre suite aux préconisations seront subventionnés par le SYDED à hauteur de 70 à 80%.

Vide grenier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la brocante du village aura lieu le dimanche 9 avril 2017.

L'accueil des participants se fera à partir de 5h30.

Repas et buvette seront à disposition sur la place du village.

Date de la prochaine réunion

La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

RÉCAPITULATIF :Délibérations :

2017-11 : Vote du compte de gestion 2016 pour les budgets annexes assainissement et forêt
2017-12 : Vote du compte administratif 2016 – budget assainissement
2017-13 : Vote du compte administratif 2016 – budget forêt
2017-14 : Affectation du résultat 2016 – budget assainissement
2017-15 : Affectation du résultat 2016 – budget forêt
2017-16 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école
2017-17 : Energies du Rechet – fonds de concours parc éolien
2017-18 : Cartes avantages jeunes

Sujets abordés :

ba : Audit énergétique bâtiments
ba : Diagnostic éclairage public
bc : Vide grenier